

Moshi Moshi Japon



14-17 ans



Le jour du départ :

LES DOCUMENTS :

- Passeport valide
- Autorisation de sortie de territoire
- Assurance complémentaire

MATÉRIEL À PREVOIR :

- Sac à dos
- Adaptateur prises japonaises
- Chaussures adaptées

Japon

REF : 074 059 001

Voyager au pays du soleil levant, c'est à la fois un saut dans l'ultra modernité des mégapoles et un bon dans le passé à la découverte du Japon impérial. Le pays n'en finit pas de surprendre!

Tokyo: la capitale nippone est une ville de culture, d'architecture et de poésie. Paradis des fans de nouvelles technologies, Tokyo recèle de gadgets électroniques inattendus!

Kyoto: ancienne capitale impériale, retour au temps des samourais! On découvre ses temples, ses jardins et la culture japonaise.

Le mont Fuji: la plus haute montagne du Japon. A 3 776 m d'altitude, il est perpétuellement enneigé!

Osaka: ses rues animées, son réseau de canaux... On flâne entre modernité et tradition. Découverte du plus grand "Onsen" du Japon, bains d'eau chaude naturels où la détente sera le maître mot.

Nara: visite du somptueux village aux biches, dépaysement assuré.

Hiroshima: une ville nouvelle, entièrement reconstruite après le drame. Elle est aujourd'hui la "cité de la paix", et l'une des villes les plus modernes du Japon.

Cette aventure est un mélange de culture, nature et dépaysement. Elle emmènera les jeunes à travers des contrées peu fréquentées mais aussi dans les plus grandes villes du Japon.



Organisateur : FOL 74 / UFOVAL

3 Avenue de la Plaine - BP 340 - 74008 Annecy

Tél : 04.50.52.30.00 - ufoval@fol74.org - www.ufoval.fol74.org

LE SITE



Ce pays fascinant est un mélange parfait de traditions anciennes et de modernité. Imaginez-vous explorer des temples majestueux, participer à des cérémonies du thé ou encore découvrir le monde des mangas et des animés.

Le Japon est un archipel avec des paysages à couper le souffle, des montagnes aux plages. Vous pourrez profiter d'activités variées comme des randonnées dans des parcs nationaux, des visites de châteaux historiques ou même essayer des sports traditionnels comme le judo ou le sumo. Et n'oubliez pas de goûter à la délicieuse cuisine japonaise, que ce soit des sushis, des ramens ou des desserts

comme les mochi !

La culture japonaise est vraiment unique. Vous aurez l'occasion de participer à des festivals colorés, comme Hanami, où vous pourrez admirer les cerisiers en fleurs. C'est aussi une super occasion de rencontrer des gens et de partager des moments inoubliables avec vos camarades.

Le Japon est un pays très sûr et propre, ce qui vous permettra de vous déplacer facilement et de profiter pleinement de votre séjour. Les Japonais sont connus pour leur politesse et leur accueil chaleureux, alors n'hésitez pas à échanger avec eux !

Préparez-vous pour une expérience mémorable où chaque jour sera une nouvelle découverte. Amusez-vous bien et profitez de chaque instant au pays du soleil levant !

Itinéraire prévisionnel :

Tokyo +/- 5 jours

Kyoto +/- 4 jours

Osaka +/- 4 jours

Hiroshima +/- 2 jour

Mont Fuji 1 jour

Matériel personnel:

Sac à dos 70 litres (conseillé) ou valise.

Hébergement :

Les hébergements se feront en auberges de jeunesse.

A noter ! sur demande l'UFOVAL peut mettre à disposition un sac à dos pour la durée du séjour. Veuillez contacter votre interlocuteur lors de l'inscription pour plus d'informations.

LES ACTIVITÉS

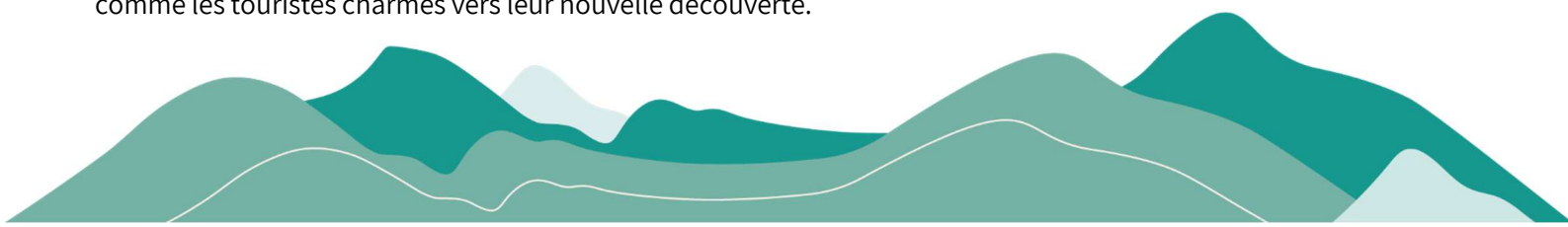
Tokyo



Tokyo est la capitale du Japon ainsi que la plus grande préfecture du pays, composée de 23 arrondissements. L'ancienne Edo, très peuplée avec 13 millions d'habitants, se situe au cœur de l'île principale Honshu, au bord de la baie éponyme. Elle concentre les pouvoirs économique, politique et culturel du pays. C'est également la première destination prisée des touristes.

Son cœur est traversé par des centaines de lignes de trains, métros, bus, monorails et autres trams qui s'entrecroisent dans un ballet ahurissant, prêts à déposer ses Tokyoïtes locaux pressés à leurs lieux de rendez-vous,

comme les touristes charmés vers leur nouvelle découverte.



Poumon économique de l'archipel japonais, Tokyo n'en oublie pas d'offrir une variété de paysages hallucinants à quelques encablures et dans toutes les directions : de la mer à la montagne, de la randonnée à l'infinité bétonnée, de sa modernité la plus vaste à sa vétusté délicate.

Ueno : le quartier populaire de Tokyo.

Il y a de nombreuses attractions intéressantes à visiter à Ueno. Le quartier parvient à livrer des ambiances très variées et offre, en à peine quelques pas, des transitions entre différents univers fascinants.

Ameyoko : on y trouve beaucoup de produits alimentaires (poissons, condiments, fruits...), d'habillement et accessoires, mais surtout un grand fourre-tout aux prix très abordables.

Kyoto

Kyoto est une grande ville située sur l'île principale Honshu, dans la région du Kansai au sud-ouest du lac Biwa. Ancienne capitale du Japon nommée Heian-Kyo à l'époque des empereurs, elle regorge de sanctuaires, temples historiques et monuments classés au Patrimoine Mondial de l'Unesco. On la considère souvent comme la cité japonaise traditionnelle par excellence.

Centre de Kyoto : le centre-ville de Kyoto et les quartiers qui la composent ont cette délicate capacité à faire s'entremêler l'indispensable tradition et une certaine approche contemporaine.

Château de Nijo : Nijo-jo est un château japonais situé dans le centre-ville de Kyoto. Construit en 1603 pour Tokugawa Ieyasu, il fut la résidence du premier shogun de la période Edo. Le site entier est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1994.

Teramachi : Teramachi est l'une des rues piétonnes hébergeant des arcades shopping, situées entre les avenues Shijo et Sanjo au cœur de Kyoto. Véritable petit labyrinthe de magasins et restaurants typiques, elles forment une sorte de passage obligé du centre-ville et de son ambiance commerçante. Le week-end en particulier, de nombreux habitants et touristes fréquentent ces ruelles couvertes.



Osaka

Osaka est la troisième plus grande ville du Japon, après Tokyo et Yokohama, avec 2,66 millions d'habitants. Implantée autour d'une baie, elle est la capitale économique de sa préfecture située à Honshu. Osaka est réputée pour sa gastronomie, sa culture comique et son dialecte spécifique à la région du Kansai.

Parc de Minoh : le parc de Minoh est un espace vert au cœur d'une vallée forestière, situé dans la ville éponyme, à 15 kilomètres au nord d'Osaka. Baptisé "parc quasi-national de Minoo - la forêt de l'ère Meiji", la randonnée facile de trois kilomètres se fait sur un sentier bétonné qui longe un cours d'eau dans la forêt pour atteindre une cascade. Elle constitue une sortie rurale très appréciée des Japonais.

Namba : Namba (Minami) est un quartier situé au sud d'Osaka et considéré comme l'un des plus animés de la ville, avec son pendant Umeda (Kita) au nord. La rue commerçante Dotonbori représente son centre névralgique avec de nombreux magasins et restaurants populaires pour sortir le soir.



Hiroshima

De nos jours, c'est une grande ville du Japon qui est bien sûr totalement rebâtie mais, si les stigmates de ce triste passé sont en apparence discrets, elle n'a pas oublié son histoire. En son cœur se situe le grand parc de la paix qui regroupe notamment le dôme de la bombe A (dont la structure a survécu au souffle de l'explosion) ainsi que le Musée éponyme et ses poignants témoignages.

Musée du Mémorial pour la Paix : conçu par l'architecte Kenzo Tange et inauguré en 1955, ce musée retrace le drame de la bombe atomique larguée sur la ville en 1945 et sensibilise les visiteurs à la menace nucléaire dans le monde.

A noter ! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant...

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Notre équipe d'encadrement, composée de véritables globe-trotters, partage avec passion ses expériences à travers le monde, apportant ainsi une richesse culturelle unique à nos colos. Une équipe mixte d'un adulte pour 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 20 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur ou une directrice, et une personne en charge de l'assistance sanitaire.

LE TRANSPORT

Des pré-acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ.

Puis avion de Paris jusqu'à Tokyo en vol régulier. Les déplacements se feront en transports en commun sur les lieux de visite, et principalement à pied !

Pour des raisons pratiques et de sécurité, les grands trajets entre les villes sont prévus et organisés avant le séjour.

SANTÉ

Veillez remplir avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes alimentaires particuliers.

Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. (cf paragraphe Assurance). Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable sur le lieu de départ. Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière, toutefois, il faut être capable de porter son sac, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...


Aucune vaccination particulière n'est obligatoire. Cependant, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre médecin généraliste sur les éventuels traitements préventifs.

ALIMENTATION

Le petit-déjeuner est pris à l'auberge, ou à l'extérieur, avant de débiter nos journées de découverte. Nous piqueniquons de sandwiches et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Des repas chauds, préparés selon les talents des membres du groupe, sont proposés chaque soir. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités du pays.

Chacun doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives (courses, préparation des repas, vaisselle...).

La vie collective lors d'un séjour itinérant à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun (idéologie, religion...). Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants.



HYGIÈNE

Un temps est consacré à l'hygiène chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée. Dans les auberges les sanitaires sont parfois assez rudimentaires, ce n'est donc pas toujours possible de brancher des appareils électriques (attention à ne pas oublier son adaptateur au besoin), de prendre ses aises ou d'avoir de l'eau chaude à chaque fois !

Les jeunes auront la possibilité de laver leur linge soit à la main, soit dans des laveries automatiques. Malgré l'attention que l'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de linge déteint ou abîmé. Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de perte, il est indispensable de marquer les vêtements.

ARGENT DE POCHE

Chaque jeune est responsable de son argent pendant le séjour. Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante, 40 à 50€ pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants. Cela permet de couvrir des dépenses personnelles comme des souvenirs ou des collations sans surcharger le budget. La monnaie utilisée au Japon est le Yen. Pour donner une idée des conversions, 1€ équivaut à 165 Yen.

OBJETS DE VALEUR

Les objets de valeur (téléphone portable, équipements numériques, vêtements de marque, bijoux, etc...) sont déconseillés pendant le séjour. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte...). Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

COMMUNICATION

Téléphone : Pour une expérience de groupe optimale et immersive, nous recommandons de limiter l'usage des téléphones portables. Il est important de noter que les frais de communication à l'étranger peuvent être particulièrement onéreux. Si le jeune choisit néanmoins de garder son téléphone pendant le séjour, son utilisation sera encadrée par l'équipe d'animation. Veuillez noter que nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage, de perte ou de vol de l'appareil.

Internet : Des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.ufoval.fol74.org. L'équipe du centre va faire le maximum pour le mettre à jour le plus souvent possible, mais ne soyez pas déçus ni frustrés si les nouvelles sont parfois irrégulières. Cela est souvent signe de vacances riches et actives pour les jeunes.

En cas d'urgence, les parents peuvent contacter l'UFOVAL qui reste en liaison régulière avec le·a directeur·trice.


BUREAU QUALITÉ : Pour tout litige ou réclamation, merci d'adresser votre demande (dans un délai maximum de 4 semaines après la fin du séjour) à l'adresse : bureau-qualite@fol74.org.

AVANT LE DÉPART

La convocation au départ sera disponible 10 jours avant le début du séjour.

Le directeur ou la directrice publiera sur le BLOG la "lettre aux jeunes", ce document est destiné à vos enfants. Dans celui-ci, les derniers détails et informations à connaître avant le voyage seront donnés..

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.



DOCUMENTS À REMETTRE

Impérativement avant le 01/05/2025 :

- Copie du passeport valable jusqu'au retour du séjour
- Copie de l'autorisation de sortie de territoire + copie de la pièce d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Fiche sanitaire (remplie et signée)

Impérativement le jour du départ :

- Passeport personnel en cours de validité
- Autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + une copie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)

ASSURANCE

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel. Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

Il est conseillé également de souscrire une assurance complémentaire, et il est indispensable de vérifier si le jeune est couvert par l'assurance familiale (ex : carte bancaire, assurance extrascolaire) et si la couverture est suffisante par rapport au coût des actes médicaux dans le pays (porter le plafond à 80 000 € minimum).

Il faut être bien assuré mais pas plusieurs fois pour le même risque.

Si vous n'êtes pas couverts ou si votre assurance n'est pas compétitive, nous vous proposons de contracter cette assurance complémentaire par notre intermédiaire auprès de l'APAC.

- Option 1 : plafond de remboursement de 80 000 € pour un coût de 2,72€ par jour et par jeune.
 - Option 2 : plafond de remboursement de 150 000 € pour un coût de 3,63€ par jour et par jeune.
- 18 jours : Option 1 = 48.96€ ; Option 2 = 65.34€.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur : la loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles.



TROUSSEAU

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : _____

Il est indispensable de marquer l'ensemble des vêtements, chaussures (y compris ceux portés au cours du voyage) et fournitures diverses aux nom et prénom de l'enfant. Nous vous rappelons que nous fournissons les draps et les couvertures dans chaque centre. Le linge est lavé pendant le séjour, dès qu'il dure plus de 7 jours. Pour les enfants de + 14 ans, l'inventaire sera effectué par le jeune pour favoriser l'autonomie.

Rappel ! Nous vous recommandons d'éviter les objets de valeur. En cas de perte ou de vol, notre assurance ne prend en charge aucun remboursement.

	CONSEILLÉ
POUR LA TOILETTE	
Peigne et/ou brosse	1
Brosse à dents et dentifrice	1
Gel douche	1
Shampoing	1
Crème solaire	1
Serviette de toilette	1
POUR TOUS LES JOURS	
Hauts manches courtes	7
Slips / culottes	9
Paires de chaussettes	7
Hauts manches longues	2
Pantalons	2
Shorts	2
Jogging	1
Pulls / sweats	2
Pyjamas	2
Veste / blouson	1
POUR LES ACTIVITÉS	
Casquette	1
Serviette de plage / piscine	1
Vieilles baskets pour les activités nautiques	1
Maillot de bain	1
Nu-pieds	1
Lunettes de soleil	1
Sac à dos	1
Gourde	1
LES PETITS +	
Anti moustique	2
Lampe de poche	2
Gobelet	1
AUTRES	

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

Imprimer

Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Prénom(s) :

Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) :

Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :

Prénom(s) :

Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) :

Pays de naissance : Nationalité :

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

Père Mère Autre (préciser) :

Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : [] [] [] [] [] [] Commune :

Pays :

Téléphone (recommandé) : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre (Préciser :)⁽²⁾

Délivré(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »